

SantéPublique éditions
20, avenue de Stalingrad
94260 FRESNES
France

Le samedi 4 juin 2016

A Sa Sainteté le Pape François
Palais Apostolique
00120 Cité du Vatican

Très Saint Père,

Permettez-moi de vous écrire au nom du **Père** , qui résidait dans la maison de retraite sise à Paris au , **France, propriété de l'Eglise**, et se préparait à vous envoyer une lettre lorsque la mort l'a saisi brutalement.

Nous étions en contact depuis plusieurs années. Il incarnait, de même que **ses deux sœurs** et , décédées peu de temps avant lui, les valeurs chrétiennes, celles que vous prônez et qui inspirent chacune de vos actions.

Comme vous, il s'était donné pour mission impérieuse de se mettre au service des autres, et particulièrement les plus fragiles.

Je souhaite ici honorer sa mémoire et tenir la promesse faite sur sa tombe, afin que, selon ses vœux, les fruits de ses travaux de longue haleine puissent servir et protéger le plus possible d'êtres humains.

Voici en résumé les faits qui se sont produits.

En septembre 2009, trois antennes-relais de téléphonie mobile (2G et 3G) ont été implantées à 23,80 mètres de sa chambre, sur le toit d'un des bâtiments de sa maison de retraite. Dès la mise en service des antennes, plusieurs décès consécutifs de résidents occupant des chambres voisines sont survenus.

Le Père a intenté plusieurs actions judiciaires pour obtenir le démontage des antennes, mais sans succès. Alors que depuis 4 ans, sa voisine la plus proche et lui-même avaient supporté la surexposition aux fréquences 2G et 3G, l'arrivée de la 4G leur a été fatale. Ils sont décédés tous les deux à quinze jours d'intervalle en décembre 2013 et janvier 2014.

Dans le cadre de ses procédures, le Père a constitué un dossier que vous trouverez ci-joint, dans lequel il démontre de façon irréfutable que les populations ne sont en fait pas protégées des ondes électromagnétiques artificielles par les valeurs limites en vigueur dans les textes réglementaires.

Il me paraît primordial de vous confier ce document afin que vous puissiez prendre la pleine mesure des risques sanitaires découlant de l'implantation anarchique des antennes-relais.

Ceci est d'autant plus important que de nombreux lieux de cultes catholiques, ainsi que des bâtiments qui lui appartiennent, ont été loués par l'Eglise aux opérateurs de téléphonie mobile, exposant dangereusement l'ensemble de la population ainsi que ses propres fidèles.

Depuis le 31 mai 2011, le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS, a classé dans la catégorie 2B « potentiellement cancérigènes » les ondes de « radiofréquences » incluant notamment les micro-ondes émises par les téléphones portables, les antennes-relais, le WiFi, etc.

De plus, un nombre croissant de personnes sont victimes d'électrosensibilité, une nouvelle pathologie environnementale induite par la pollution électromagnétique, qui contraint les plus touchés à devoir quitter emploi et famille pour tenter de se soustraire au maximum aux champs électromagnétiques et radioélectriques ; cet évitement est actuellement la seule façon de réduire les symptômes de l'électrosensibilité.

Aux douleurs physiques s'ajoutent les souffrances morales engendrées notamment par la non-reconnaissance de cette pathologie émergente et par l'exclusion de la société.

En plus d'être souvent rejetées par leurs proches du fait de l'incompréhension totale de ces derniers, les personnes électrosensibles ne peuvent plus, sauf à souffrir atrocement, se rendre dans les lieux publics, qui leur deviennent de fait inaccessibles.

Or, à l'heure où d'importants moyens sont mis en œuvre pour assurer l'accessibilité des personnes handicapées, rien n'est fait pour prendre en compte cette nouvelle forme de handicap qui frappe aveuglément chaque jour de plus en plus de personnes, devenues handicapées du seul fait d'avoir subi une surexposition aux champs électromagnétiques et radioélectriques artificiels.

Au-delà de l'aspect sanitaire, il convient de souligner le fait que ces technologies 3G, 4G et bientôt 5G permettent à tous, y compris aux plus jeunes, depuis un simple téléphone portable, de consulter des images à caractère violent ou pornographique, ce qui est en totale contradiction avec les valeurs de l'Eglise.

La situation est d'une gravité sans précédent, mais paradoxalement la solution pour y remédier est déconcertante de simplicité puisqu'elle dépend exclusivement de la volonté d'une personne de bonne intelligence qui saura et osera enfin placer l'intérêt du bien commun, la santé, au-dessus de l'intérêt mercantile et du profit.

Cette lettre vous fournit les informations nécessaires pour que vous puissiez remédier à cette situation inacceptable, mais pas inéluctable car elle peut être changée et c'est vous qui êtes décisionnaire.

Dans un monde où la recherche avide de profits financiers supplante la protection de l'Homme et de son environnement, il est indispensable que l'Eglise repositionne le vivant au cœur des grands chantiers sociétaux en agissant concrètement et en protégeant, dès à présent, tous les biens immobiliers lui appartenant.

Ne serait-il pas paradoxal que l'Eglise, qui a pour fondement la protection de la famille et de l'enfant, continue d'accepter que ses bâtiments servent de support à des matériels technologiques, antennes et faisceaux de téléphonie mobile, semant la maladie dans les corps et la confusion dans les esprits ?

Aussi, par respect de ses valeurs, l'Eglise devrait s'engager à bannir les antennes-relais des toits des bâtiments dont elle assure la gestion, câbler les connexions Internet au lieu de recourir aux bornes WiFi, privilégier les technologies filaires n'émettant pas d'ondes de radiofréquences au sein de leurs établissements (téléphones filaires au lieu de téléphones sans fil sur base, etc.) et refuser les compteurs individuels communicants pour l'électricité, le gaz et l'eau (compteurs dits « intelligents »).

Votre Sainteté, il s'agit d'une décision que vous seul pouvez prendre.

Avec l'expression de ma plus profonde reconnaissance pour l'attention que vous saurez porter à l'examen de ce dossier essentiel et de cette requête qui concerne chacun d'entre nous,

Veillez agréer, Très Saint Père, les assurances de mon plus profond respect.

Annie Lobé
Journaliste scientifique indépendante

PJ :

- *: Téléphonie mobile, Quel est le niveau de protection des populations mis en œuvre par les textes réglementaires ?, 27 décembre 2011.*
- *: Antennes-relais de téléphonie mobile, nocivité ou innocuité : que contient vraiment le dossier scientifique officiel ?, 10 octobre 2013.*

- *Interview de Cyril Charles, Spécialiste de la prévention des incendies d'origine électrique, par Annie Lobé.*